ART. 4 TER N° 297

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

Nº 297

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, Mme Buffet, Mme Fraysse, M. Bocquet, M. Candelier, M. Charroux, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE 4 TER

Supprimer la deuxième phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement estiment que la possibilité donnée aux municipalités de s'opposer au rattrapage de leur part de logement social vide l'article 4 *ter* de sa substance.